

PAS-DE-CALAIS

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

ARRONDISSEMENT

DE LENS

CANTON

DE HARNES

COMMUNE

DE ROUVROY

SÉANCE

27/02/2025

Objet :

Débat d'Orientation
Budgétaire 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 27 février à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame CUVILLIER, Maire, à la suite de la convocation en date du 20 février 2025, dont un exemplaire a été affiché sur la façade et sur le site Internet de la Mairie.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

CUVILLIER Valérie, BONNET Didier, DENDIEVEL Marjorie, PASQUALINO François, HAINE-LEROY Nicole, GRANDSART Frédéric, MUCCI Marie-Hélène, GLORIAN Grégory, MAHIEUX Gilbert, ANDRIES Jean-Claude, GORAJSKI Nathalie, ORMAN Isabelle, COQUELLE Murielle, DERVILLERS Sébastien, DERANCOURT Guillaume, HAJA Manuel, VANHOUTTE Audrey, DUBOIS Géraldine, HAGNERE Patricia, COQUELLE Doriane

ÉTAIENT EXCUSÉS :

BEKKOUCHE Fatna, GALAND Nicolas, BRIKI Miloud, DUFOUR Magalie, ZYMNY Alice, KARASIEWICZ Lucie, GALAS Laurent, DELAFORGE Daniel, BIRMANN David

Pouvoirs :

BEKKOUCHE Fatna à CUVILLIER Valérie
GALAND Nicolas à GRANDSART Frédéric
BRIKI Miloud à BONNET Didier
ZYMNY Alice à HAINE-LEROY Nicole
KARASIEWICZ Lucie à GLORIAN Grégory
GALAS Laurent à ANDRIES Jean-Claude

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 20

Monsieur PASQUALINO est désigné secrétaire de séance

Dans les communes de 3500 habitants et plus, l'élaboration du budget primitif est précédée d'une phase constituée par le Débat d'Orientation Budgétaire (article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales). Le Débat d'Orientation Budgétaire constitue une formalité substantielle dans la procédure d'adoption des budgets. Il s'impose aux communes de plus de 3500 habitants, aux EPCI qui comprennent au moins une commune de plus de 3500 habitants et au département en application des articles L. 2312-1, L. 3312-1 et L.5211-36 du code général des collectivités territoriales.

Le Conseil Municipal,

Donne acte de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire et de l'organisation d'un Débat d'Orientation Budgétaire au titre de l'année 2025, tant pour le budget principal de la commune que pour le budget annexe de la ZAC de Nouméa.

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

Pour copie conforme,

A ROUVROY, le 3 mars 2025

Le Maire,

Valérie CUVILLIER 2320

